

Feuille de renseignements sur l'eau de puits

Bureau du médecin-hygiéniste en chef



Mars 2001

Comment désinfecter mon puits?

Bien que le Manitoba ait en abondance de l'eau souterraine de bonne qualité, les puits privés peuvent être contaminés par des bactéries. Le risque de présence de bactéries dans l'eau de puits est accru par des facteurs et des conditions tels que ceux dont l'énoncé suit :

- Sources d'eau souterraines qui peuvent être ouvertes en surface en raison de leur faible profondeur ou des sols perméables qui les recouvrent, comme du sable ou du gravier. Il peut s'agir de sources recouvertes par moins de six mètres de till, d'argile, de schiste argileux ou d'autres matières non étanches;
- Puits qui sont situés dans des cuvettes ou des dépressions;
- Puits dont les tubages ne sont pas étanches, tubages qui ne dépassent pas d'au moins 30 cm le niveau du sol ou qui sont rouillés par endroits;
- Puits à proximité de puits abandonnés que l'on n'a pas bouchés;
- Puits situés dans un rayon de 30 mètres de fosses septiques, de champs d'épuration, d'étables, de parcs d'engraissement, de fondrières ou de carrières;
- Puits ou sources souterraines affectés par des changements de conditions environnementales comme des inondations, des pluies abondantes ou une période de sécheresse prolongée.

Au cas où l'une de ces situations prévaut, on devrait y remédier si possible.

De façon générale, on devrait faire une désinfection pour voir à ce que l'eau soit exempte de bactéries chaque fois que l'on installe un nouveau puits, quand on fait l'entretien d'une pompe ou d'un puits ou lorsque des tests bactériologiques révèlent qu'il y a un problème.

Les procédures qui suivent décrivent deux différentes méthodes pour désinfecter correctement un puits et un réseau de distribution d'eau. Si l'on dispose d'un réservoir de stockage d'une taille adéquate, il est toujours recommandé de faire une chloration complète. Si l'on ne dispose pas d'un réservoir de stockage de taille adéquate, il peut être acceptable de faire une chloration partielle du puits. Les deux procédures devraient être suivies de tests bactériologiques une semaine au moins après la désinfection.

Mise en garde

- Si votre puits est de type à fosse, n'y pénétrez pas sans vous conformer aux modalités d'accès aux espaces clos. Pour avoir de plus amples renseignements sur l'accès aux espaces clos, veuillez communiquer avec Sécurité et hygiène du travail au 945-3446.
- Soyez prudent lorsque vous manipulez du chlore ou de l'eau de javel et conformez-vous aux consignes de sécurité pertinente : portez des lunettes, des gants et des vêtements de protection.
- On peut maintenant se procurer de nombreux produits à base de chlore comportant des additifs pour diverses applications de nettoyage. Il ne faut pas utiliser ces produits. La teneur en chlore peut également varier d'un produit à l'autre. Toutes les doses utilisées dans ce document se basent sur du chlore à 5,25 pour 100 (eau de javel ordinaire à usage domestique). Vérifiez l'étiquette du produit pour en avoir la certitude.

Chloration intégrale

- Mettez en réserve une quantité suffisante d'eau pour votre ménage pendant 24 heures. Pompez de 1 500 à 2 500 litres d'eau dans un contenant propre situé à proximité de la tête du puits. N'utilisez que des contenants qui ont servi pour contenir de l'eau potable. Il ne faut pas utiliser de contenants qui ont servi pour des produits pétroliers, des pesticides ou des fertilisants.
- Versez dix litres d'eau de javel ordinaire à usage domestique (5,25 % d'hypochlorite de sodium) dans le contenant et dix autres litres dans le puits.
- Rincez les parois du tubage du puits à l'aide d'un tuyau d'arrosage pendant cinq à dix minutes. Assurez-vous que le tuyau est relié au circuit d'alimentation en eau en cours de chloration. Cette procédure fait circuler la solution de chlore dans tout le circuit d'alimentation en eau pour en assurer la désinfection totale.
- Laissez reposer la solution pendant une heure pour que le chlore se mélange à toute la colonne d'eau du puits.

- Siphonnez ou versez le mélange de 1 500 à 2 500 litres d'eau et de chlore dans le tubage du puits. (Régularisez le débit pour empêcher un débordement.)

Pour désinfecter l'installation de plomberie sanitaire de votre domicile, vous pouvez ouvrir chacun de vos robinets et les laisser couler jusqu'à ce que vous commenciez à sentir l'odeur du chlore; fermez alors les robinets. Vous devriez mettre hors circuit le dispositif de traitement de l'eau pendant cette désinfection. Coupez l'alimentation électrique de votre chauffe-eau pendant que vous faites cette désinfection. Laissez la solution de chlore séjourner dans l'installation pendant 12 heures au moins, mais de préférence pendant 24 heures. Après ce laps de temps, pompez toute la solution de chlore hors du puits en branchant un tuyau d'arrosage et en faisant couler l'eau dans un endroit éloigné de l'herbe et des massifs d'arbustes où le chlore ne causera pas de dommages. (Le chlore peut tuer les poissons et les organismes aquatiques, assurez-vous donc que le chlore ne pénètre pas dans un cours d'eau.)

- Ne jetez pas la solution de chlore utilisée dans votre fosse septique, car elle tuera les bactéries indispensables au bon fonctionnement de votre fosse septique et de votre champ d'épuration.
- Pompez la solution jusqu'à ce que vous ne puissiez plus sentir l'odeur du chlore.
- Ne faites pas circuler d'eau dans l'installation de plomberie sanitaire de votre domicile tant que l'eau du puits n'est pas claire.
- Suivez cette procédure pour votre installation de plomberie sanitaire en laissant couler chaque robinet d'eau froide.
- Vidangez complètement le chauffe-eau, remplissez-le et rétablissez l'alimentation électrique.
- Refaites des prélèvements d'échantillons dans votre puits pour vérifier s'il y a contamination bactérienne au moins une semaine après avoir fait la désinfection.

Chloration partielle

Déterminez la quantité minimale de chlore requise (voir ci-dessous) pour désinfecter efficacement votre puits.

Tableau 1

Désinfection de l'eau de puits avec de l'eau de javel ordinaire à usage domestique (5,25 % d'hypochlorite de sodium)

Diamètre du tubage du puits	Chlore de blanchiment ajouté par mètre	Chlore de blanchiment ajouté pour 3 mètres (10 pieds)
2 pouces (5 cm)	10 ml	30 ml
4 pouces (10 cm)	40 ml	120 ml
6 pouces (15 cm)	90 ml	1/4 litre
8 pouces (20 cm)	160 ml	1/2 litre
30 pouces (75 cm)	2 1/4 litres	6 1/2 litres
36 pouces (90 cm)	3 1/4 litres	9 1/2 litres

Enlevez le bouchon du puits et versez la moitié de la quantité déterminée de liquide de blanchiment dans le puits. Rincez les parois du tubage du puits à l'aide d'un tuyau d'arrosage. Assurez-vous que le tuyau est relié au circuit d'alimentation en eau en cours de chloration. Faites pénétrer le tuyau d'arrosage assez loin en haut du puits pour vous assurer qu'il restera en place pendant la désinfection de l'installation de la plomberie sanitaire. Le fait de laisser couler le tuyau fait circuler le chlore dans toute la colonne d'eau pour en assurer sa complète désinfection.

Pour désinfecter l'installation de plomberie sanitaire de votre domicile, ouvrez chacun de vos robinets et laissez couler l'eau jusqu'à ce que vous commenciez à sentir l'odeur du chlore, fermez alors les robinets. Vous devriez mettre hors circuit le dispositif de traitement de l'eau pendant que vous faites cette désinfection.

Une fois que l'installation de plomberie sanitaire a été désinfectée comme nous l'avons indiqué au paragraphe précédent, versez le reste de l'eau de javel dans le puits, rincez de nouveau le tubage du puits avec le tuyau d'arrosage. Laissez couler le tuyau pendant encore 10 à 15 minutes. Remplacez le bouchon sur le puits et laissez séjourner la solution dans l'installation pendant 12 heures au moins, mais de préférence pendant 24 heures.

Après ce laps de temps, pompez toute la solution de chlore hors du puits en branchant un tuyau d'arrosage et en faisant couler l'eau dans un endroit éloigné de l'herbe et des massifs d'arbustes où le chlore ne causera pas de dommages. (Le chlore peut tuer les poissons et les organismes aquatiques, assurez-vous donc que le chlore ne pénètre pas dans un cours d'eau.)

- Ne jetez pas la solution de chlore utilisée dans votre fosse septique, car elle tuera les bactéries indispensables au bon fonctionnement de votre fosse septique et de votre champ d'épuration.
- Pompez jusqu'à ce que vous ne puissiez plus sentir l'odeur du chlore.
- Ne faites pas circuler d'eau dans l'installation de plomberie sanitaire de votre domicile tant que l'eau du puits n'est pas claire.
- Suivez cette procédure pour votre installation de plomberie sanitaire en laissant couler chaque robinet d'eau froide.
- Vidangez complètement le chauffe-eau, remplissez-le et rétablissez l'alimentation électrique.
- Refaites des prélèvements d'échantillons pour vérifier s'il y a contamination bactérienne au moins une semaine après avoir fait la désinfection.

Feuilles de renseignements sur l'eau potable

Comment savoir si mon eau de puits est exempte de contamination bactérienne?

Comment faire des tests pour dépister une contamination bactérienne de mon eau de puits?

Que faire quand on émet un avis de faire bouillir l'eau?

Comment désinfecter mon puits?

Directives à l'intention des établissements alimentaires pendant un avis de faire bouillir l'eau.

Où puis-je avoir de plus amples renseignements?

Où puis-je avoir de plus amples renseignements?

Pour avoir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau le plus proche de Conservation Manitoba ou avec la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba en composant les numéros mentionnés sur cette feuille ou appelez Health Links au 788-8200 ou au 1 888 315-9257.

Conservation Manitoba

Winnipeg	(204) 945-0675
Télécopieur	(204) 945-1211
Brandon	(204) 726-6064
Télécopieur	(204) 726-6567
Virden	(204) 748-2321
Télécopieur	(204) 748-2388
Steinbach	(204) 346-6060
Télécopieur	(204) 326-2472
Selkirk	(204) 785-5030
Télécopieur	(204) 785-5024

Lac du Bonnet	(204) 345-1447
Télécopieur	(204) 345-1415
Flin Flon	(204) 687-1625
Télécopieur	(204) 687-1623
Le Pas	(204) 627-8307
Télécopieur	(204) 623-1773
Killarney	(204) 523-5285
Télécopieur	(204) 523-4626
Dauphin	(204) 622-2030
Télécopieur	(204) 622-2306
Swan River	(204) 734-3436
Télécopieur	(204) 734-5151
Winkler	(204) 325-1750
Télécopieur	(204) 325-1758
Portage la Prairie	(204) 239-3188
Télécopieur	(204) 239-3185
Thompson	(204) 677-6704
Télécopieur	(204) 677-6652

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

Brandon	(204) 726-6079
Télécopieur	(204) 726-6290
Dauphin	(204) 622-2116
Télécopieur	(204) 622-2298
Beauséjour	(204) 268-6059
Télécopieur	(204) 268-6060

Bureau du médecin-hygiéniste en chef

300, rue Carlton, 4e étage

Winnipeg (Manitoba) R3B 3M9

Tél. : (204) 788-6666

Télec. : (204) 948-2204

Renseignements compilés par le Drinking Water Coordinating Group